



Pacte local des solidarités

BORDEAUX METROPOLE – ETAT

APPEL A PROJETS 2024 – NOTICE COMPLÉMENTAIRE

Juin 2024



SOMMAIRE

- › Objet de la présente notice
- › Comment répondre à l'appel à projet ?
- › Quel est le calendrier de cet appel à projet
- › Informations pratiques pour remplir le formulaire de demande de subvention
- › Zoom sur la géographie prioritaire



Objet de la présente notice

- Cette notice vise à donner des informations pratiques au porteur de projet afin de remplir sa demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Pacte local des solidarités » lancé par l'Etat et Bordeaux Métropole pour l'année 2024
- Cette notice ne se substitue nullement au règlement de l'appel à projet ni aux référentiels nationaux du pacte des solidarités
- Cette notice est complémentaire à la notice pour remplir le dossier de subvention Cerfa N°12156*06. Elle ne la remplace nullement et vous indique certains éléments d'informations que nous attendons dans le cadre de votre candidature.

Comment répondre à l'appel à projet ?

- Vous avez pris le temps de lire le règlement de l'appel à projet et vous pensez qu'une ou plusieurs de vos actions peuvent être éligibles ? Pour candidater, vous devez remplir :
 - Le formulaire de demande de subvention Cerfa N°12156*06 disponible sur le site : [Association : demande de subvention \(Formulaire 12156*06\) | Service-Public.fr](#)
 - Afin de vous aider à remplir ce formulaire, vous pouvez consulter la notice suivante : [getNotice.do \(service-public.fr\)](#)
 - Si vous avez bénéficié d'une subvention au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de l'appel à projet « accès à l'emploi des femmes et des jeunes des quartiers prioritaires » pour l'année 2023, vous devrez fournir également le bilan de l'action soutenue : [Association : compte-rendu financier de subvention \(Formulaire 15059*02\) | Service-Public.fr](#)

Une procédure simplifiée

- Dans le cadre de cet appel à projet, nous avons fait le choix de prendre des formulaires connus et partagés lors des demandes de subvention

Quel est le calendrier de cet appel à projet ?

- Lancement de l'appel à projet le mercredi 17 juillet
- L'ensemble des pièces est téléchargeable sur le site de Bordeaux Métropole
- Date limite de réponse le lundi 16 septembre à 16H00
- Les pièces devront être envoyées à l'adresse mail suivante :
 - politiquedelavillebm@bordeaux-metropole.fr
- Pour toutes questions relatives à cet appel à projet, vous pouvez contacter Marie-Pierre Laubeuf et Hélène Berger à l'adresse mail ci-dessus ou par téléphone : 05 33 89 55 70



Informations pratiques pour remplir le formulaire de demande de subvention

- Comme précisé précédemment, la présente notice ne se substitue pas à la notice [getNotice.do \(service-public.fr\)](https://www.getnotice.do) mais complète celle-ci par des informations sur les attendus de la Métropole dans le remplissage du dossier
 - En page 5 :
 - cochez la case « oui : votre demande est adressée à la politique de la ville »
 - Partie objectifs : veuillez indiquer dans quel axe du pacte local des solidarités s'inscrit votre action :
 - Axe 1 : la prévention de la pauvreté des le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance
 - Axe 2 : l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés
 - Axe 4 : la transition écologique solidaire
 - Précisez ensuite les objectifs spécifiques de votre action en faisant le lien avec les objectifs de l'axe que vous avez choisi (cf. règlement de l'appel à projet)
 - Partie description : veuillez préciser le contenu de votre action en faisant le lien avec nos priorités d'actions et nos critères de recevabilité et de sélection (cf. règlement de l'appel à projet) ; indiquez votre dispositif d'ancrage territorial ; soyez concret et précis dans cette description. Au besoin, vous pouvez joindre des éléments annexes permettant la meilleure compréhension de votre projet.
 - Partie bénéficiaires : veuillez préciser la typologie des bénéficiaires comme demandée dans le dossier de subvention.

Informations pratiques pour remplir le formulaire de demande de subvention

- En page 6 :
 - Partie territoire : veuillez préciser le territoire concerné, notamment listez tous les quartiers prioritaires et les poches de pauvreté concernés
 - Moyens, matériels et humains : précisez l'ensemble des moyens matériels et humains mobilisés pour l'action ; en lien avec le calendrier de l'action à préciser plus bas, indiquez le nombre de mois / semaines concernés, éventuellement le nombre d'heures par semaines, le nombre d'heures par bénéficiaires ; indiquez vos moyens de mobilisation du public, si vous faites appel à des partenaires ou prestataires, etc.
 - Partie évaluation : précisez vos indicateurs d'évaluation en lien avec les objectifs de votre action ; faire le lien avec les indicateurs de suivi précisés pour chaque axe dans le règlement de l'appel à projet

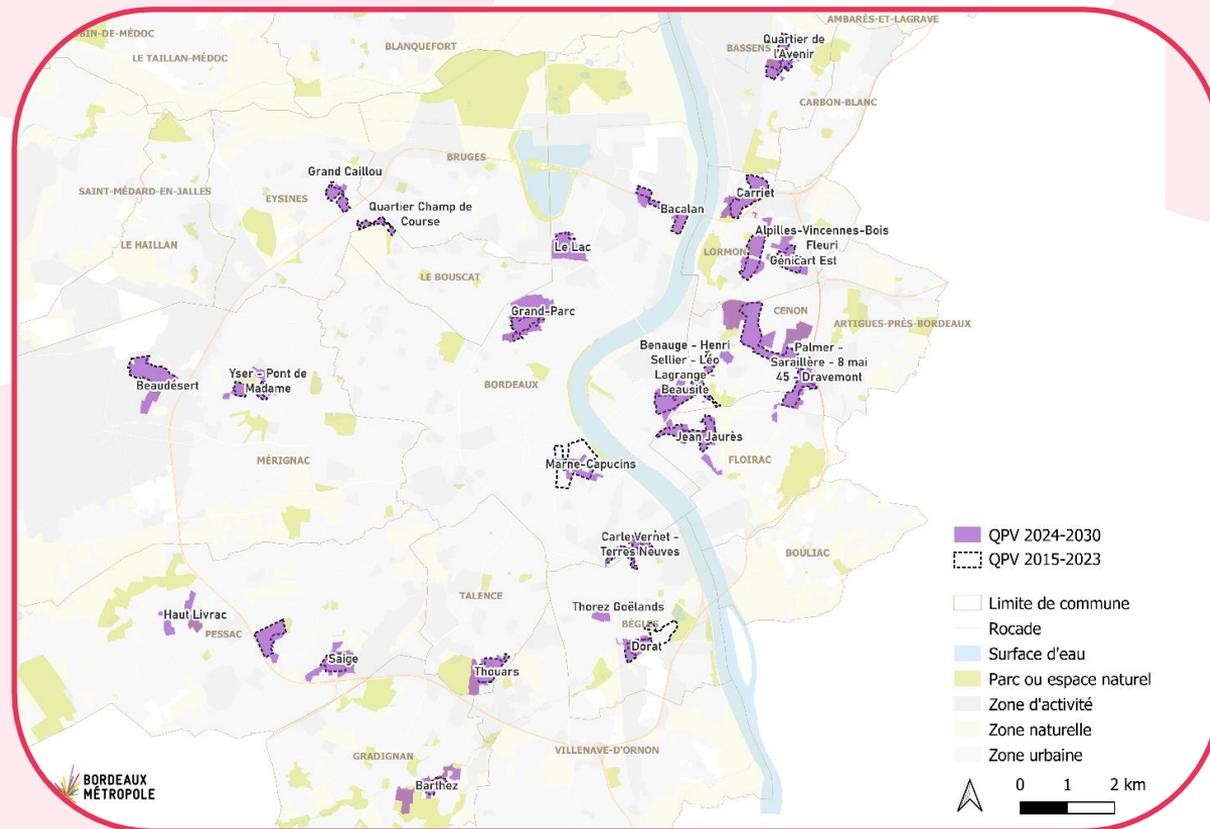
Les autres points restent conformes à la notice générale du formulaire de demande de subvention.



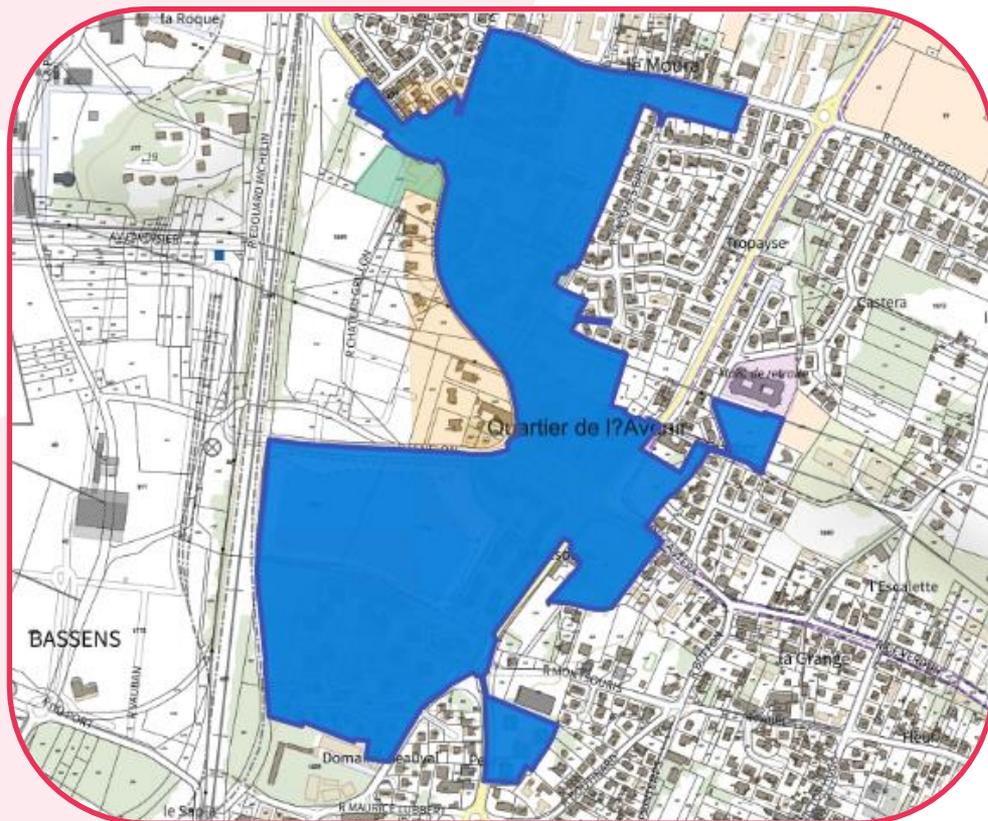
Zoom sur la géographie prioritaire

Vous trouverez ci-après l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les poches de pauvreté
Retrouvez l'ensemble des QPV sur [SIG Politique de la Ville](#)

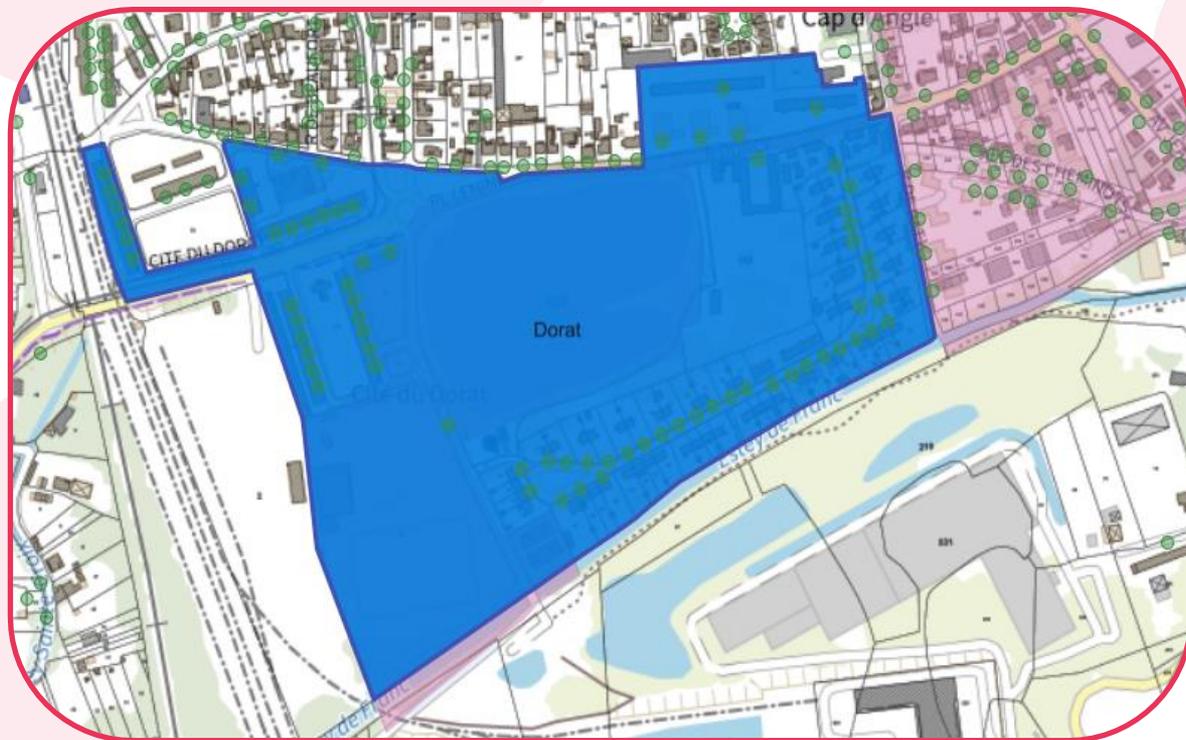
Cartographie générale des quartiers de la politique de la ville (avant et aujourd'hui) – Ne figurent pas les poches de pauvreté



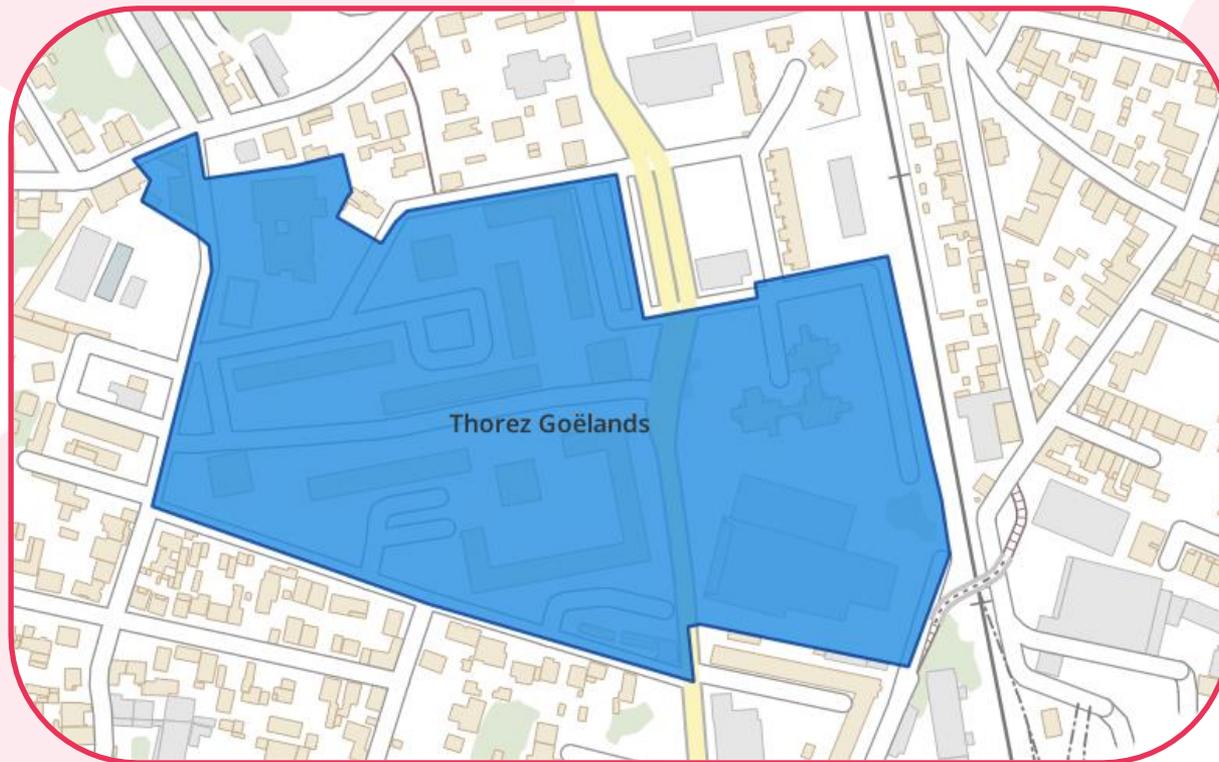
Quartier prioritaire Bassens / Quartier de l'Avenir



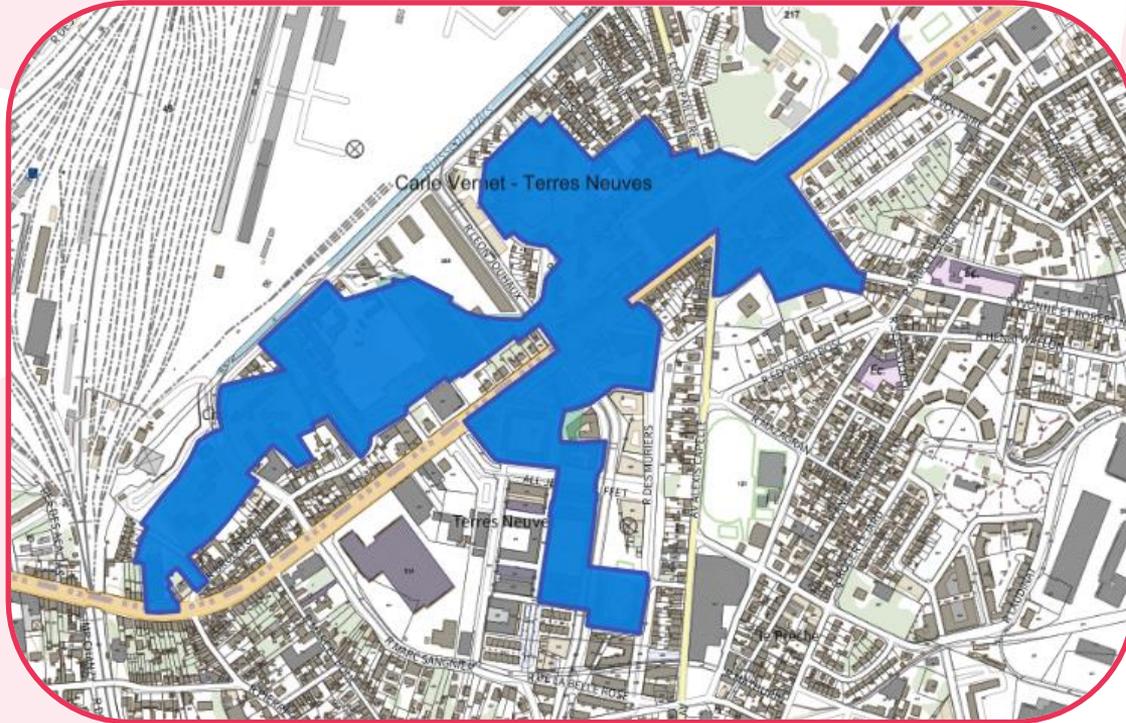
Quartier prioritaire Bègles / Quartier Le Dorat



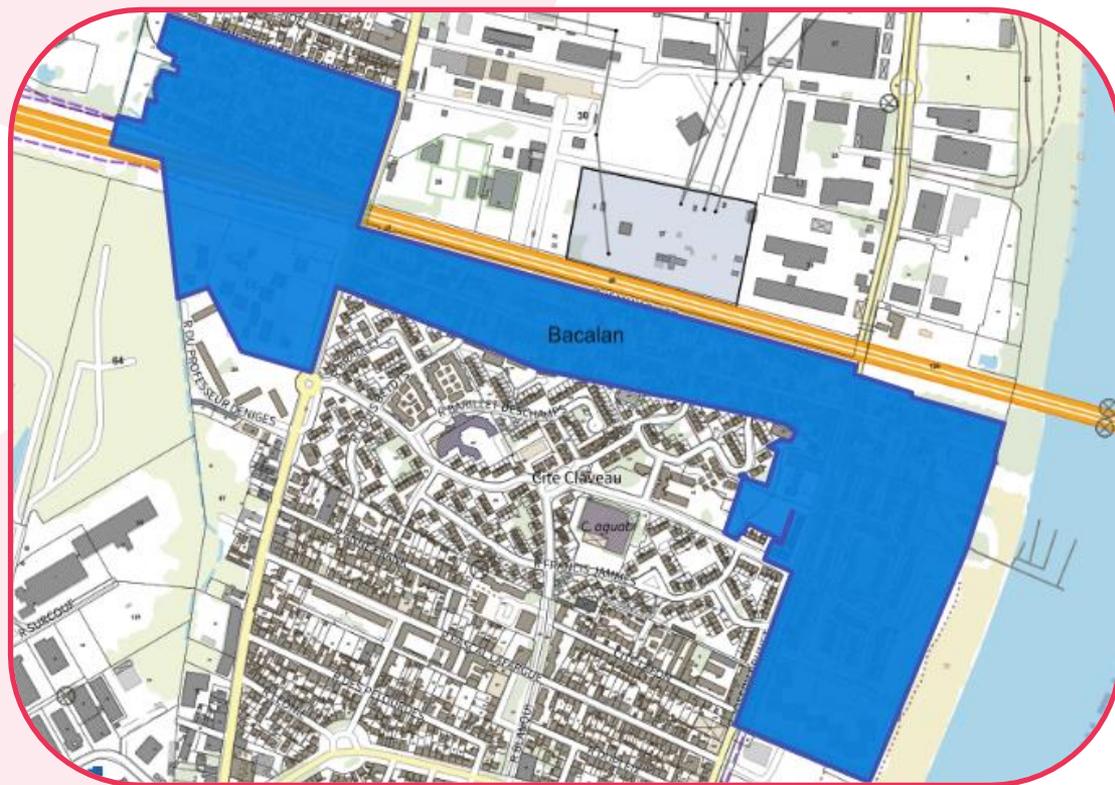
Quartier prioritaire Bègles / Quartier Thorez Goëlands



Quartier prioritaire Bègles-Bordeaux Quartier Carles Vernet- Terres Neuves



Quartier prioritaire Bordeaux / Quartier de Bacalan



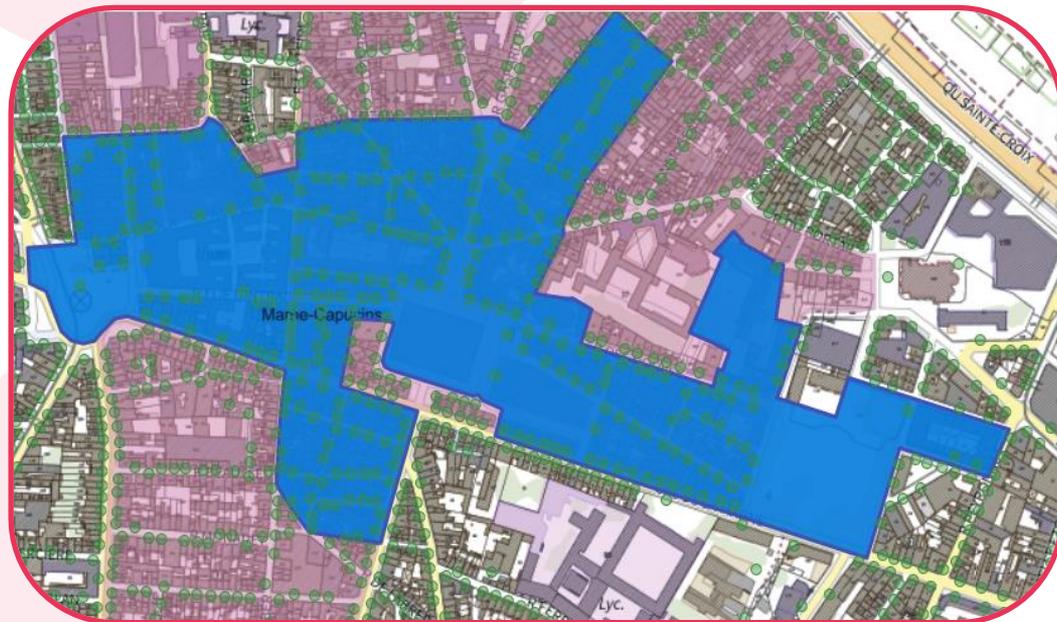
Quartier prioritaire Bordeaux / Quartier du Grand Parc



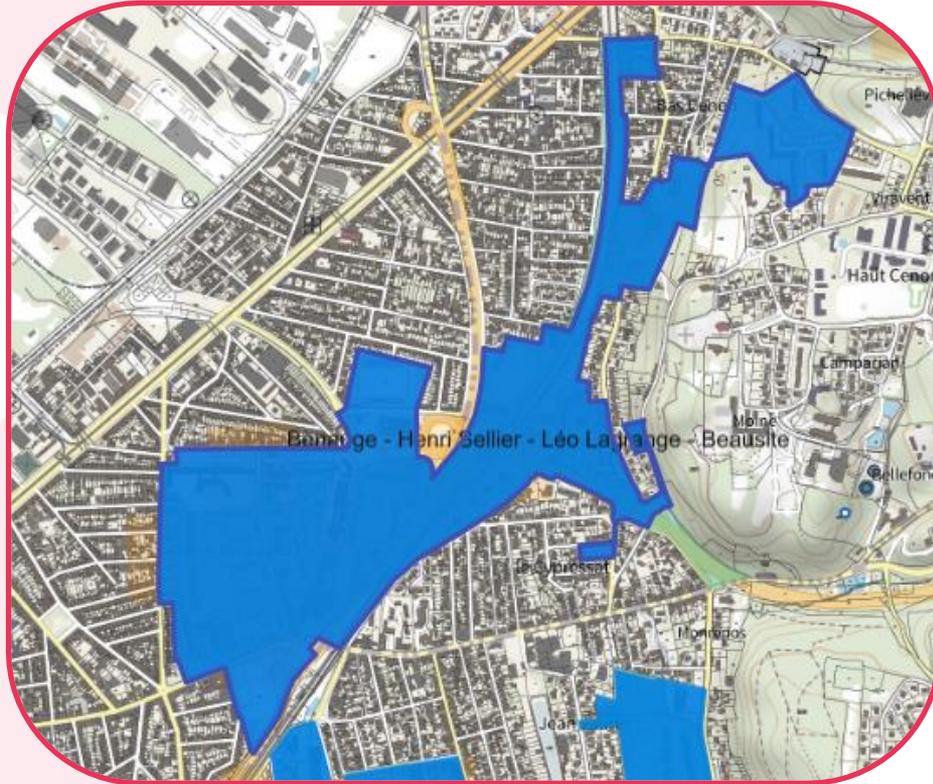
Quartier prioritaire Bordeaux / Quartier Le Lac



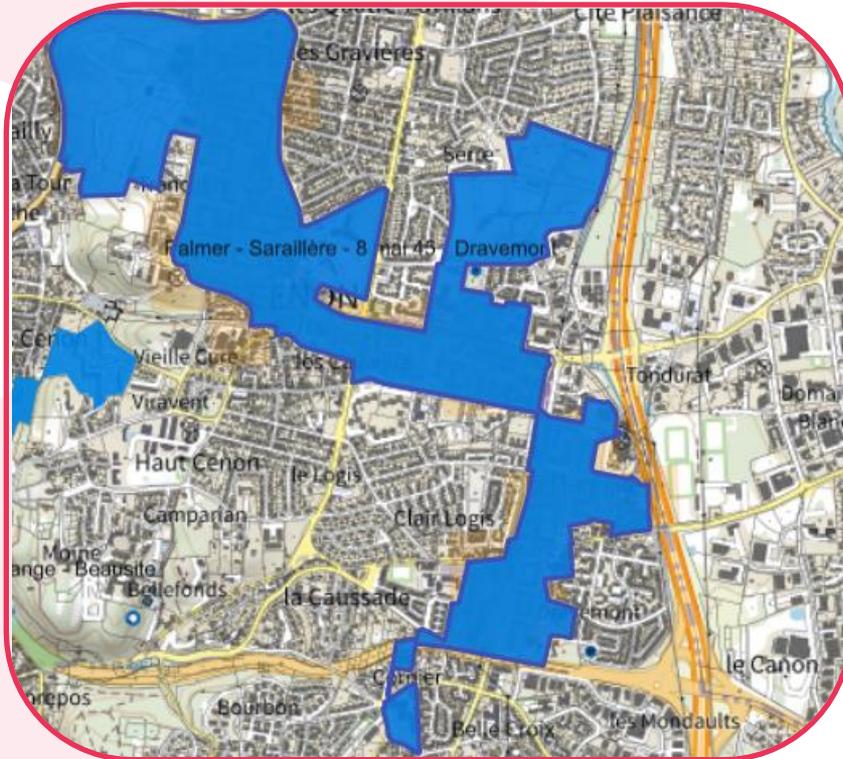
Quartier prioritaire Bordeaux / Quartier Marne - Capucins



Quartier prioritaire Bordeaux-Cenon / Quartier Benauges - Henri Sellier- Léo Lagrange - Beausite



Quartier prioritaire Cenon-Flourac / Quartier Palmer - Sarailère - 8 mai 45 - Dravemont



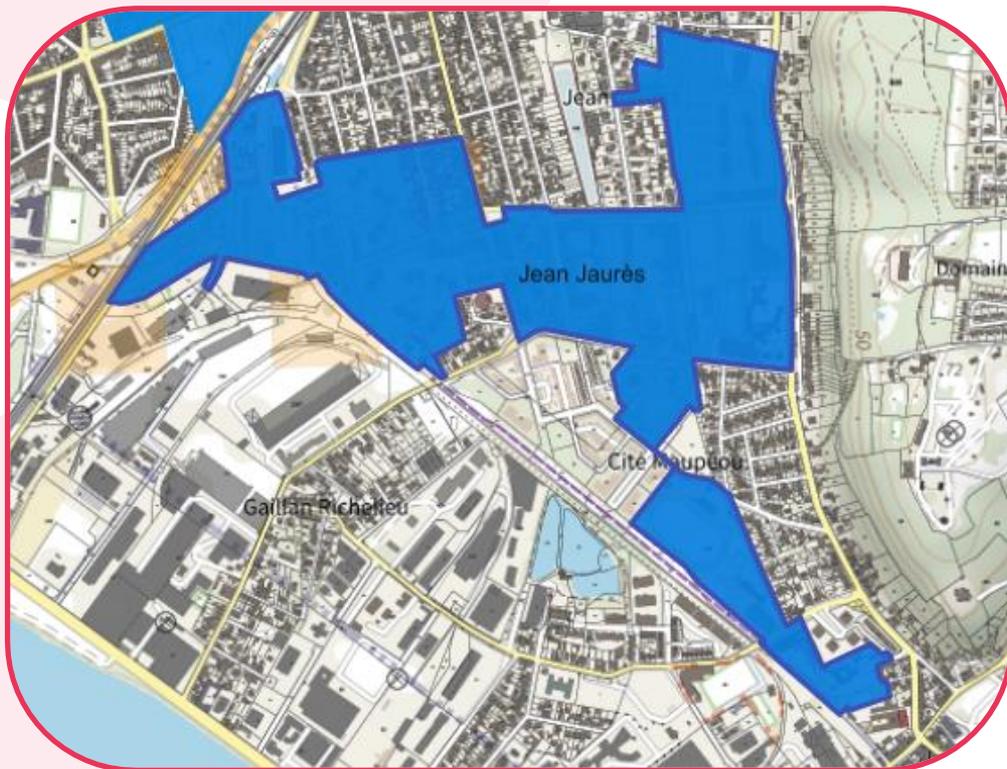
Quartier prioritaire Eysines / Quartier du Grand Caillou



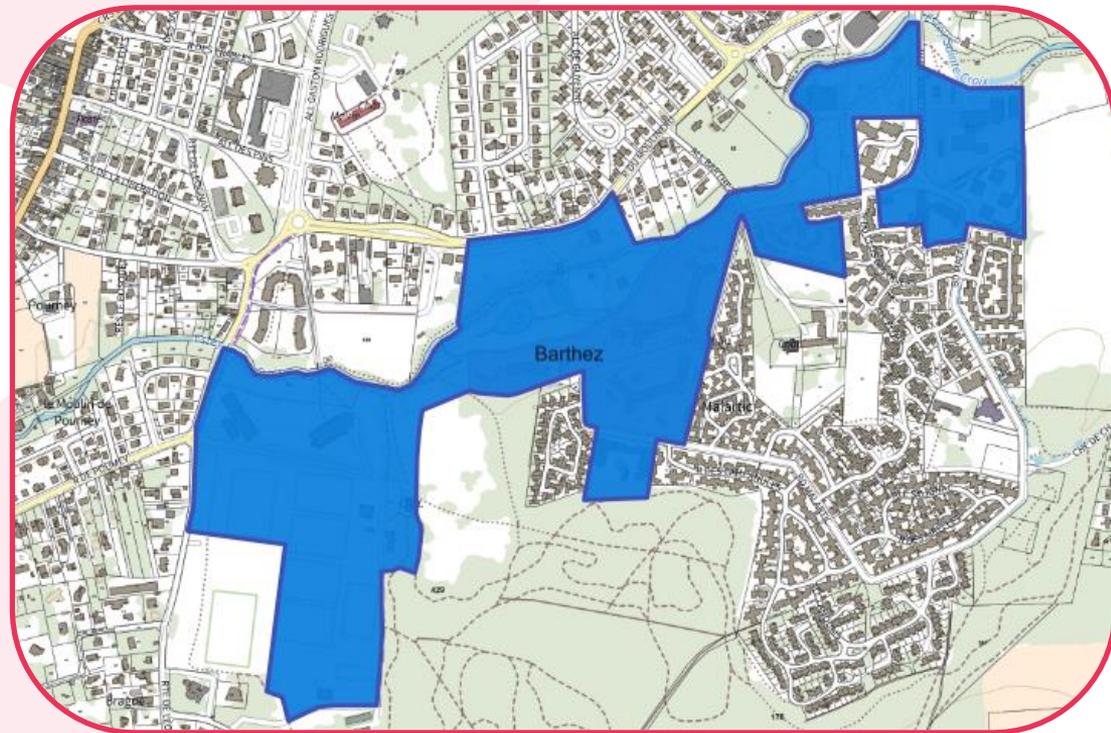
Quartier prioritaire Eysines-Le Bouscat / Quartier Champ de Course



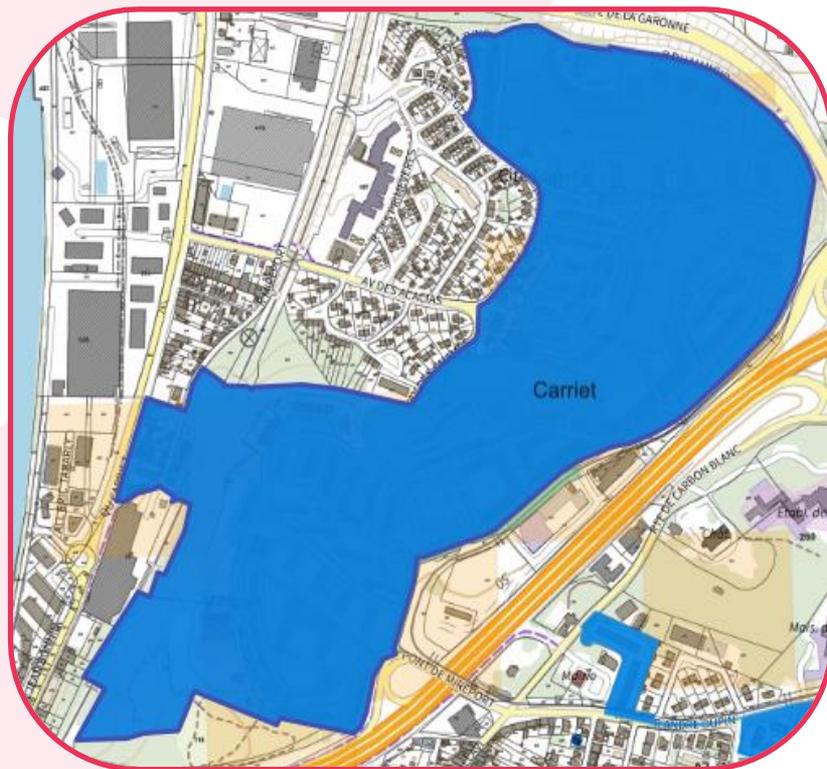
Quartier prioritaire Floirac / Quartier Jean Jaurès



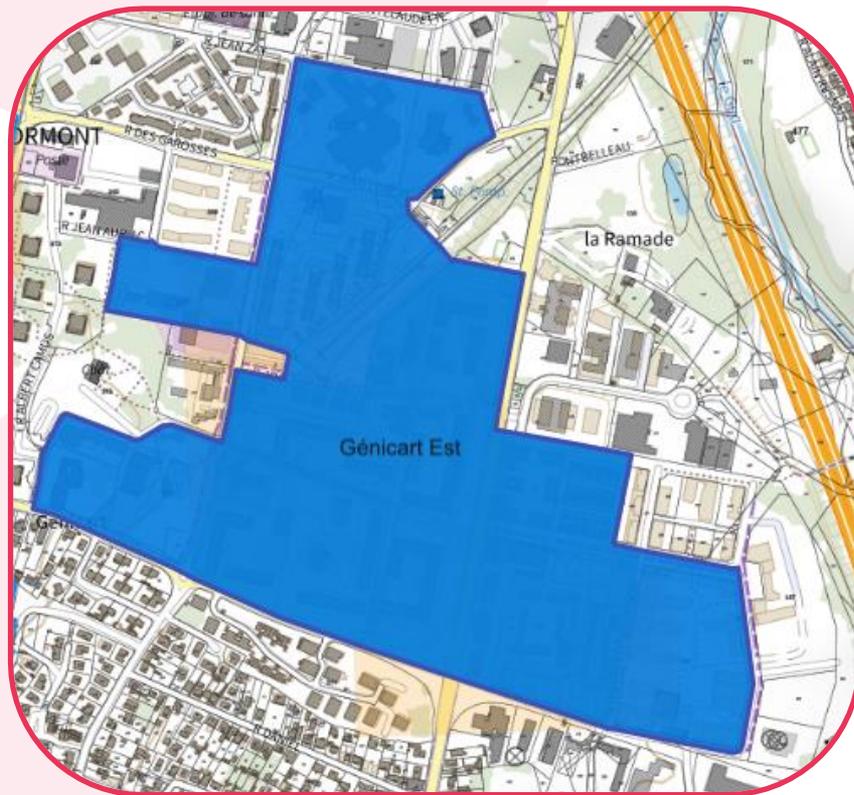
Quartier prioritaire Gradignan / Quartier Barthez



Quartier prioritaire Lormont / Quartier Carriet



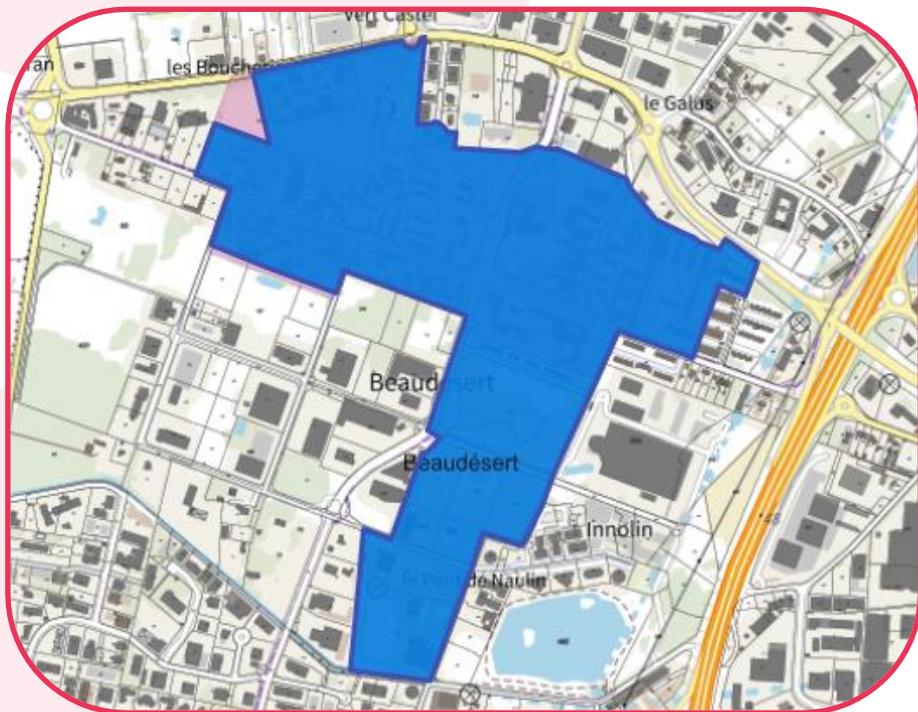
Quartier prioritaire Lormont / Quartier Génicart Est



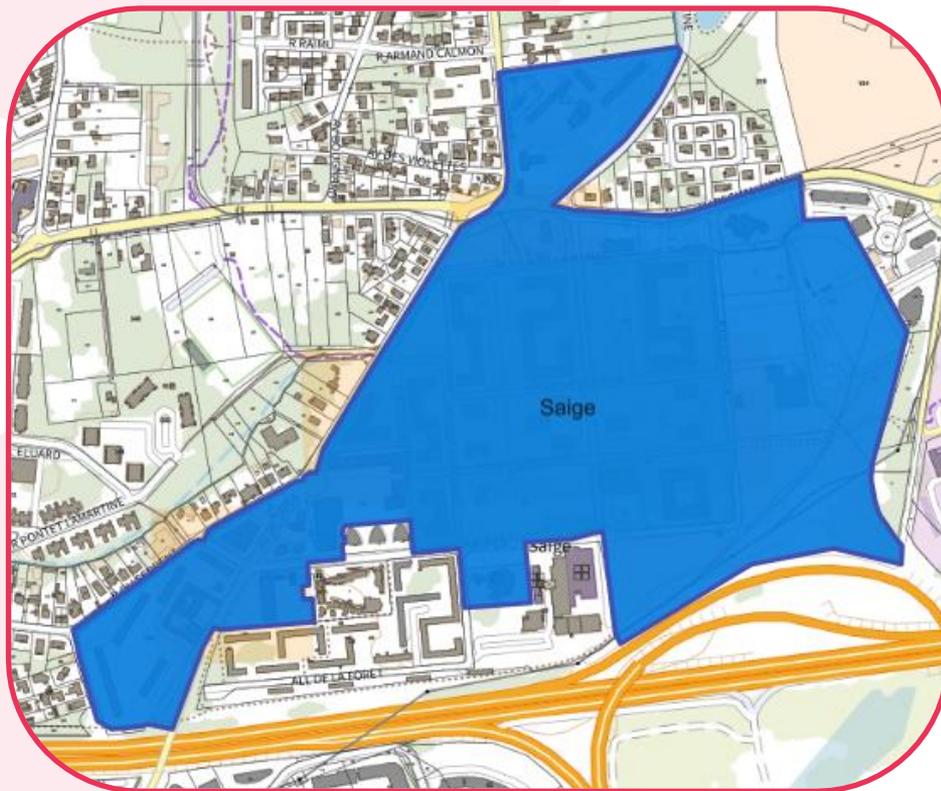
Quartier prioritaire Lormont / Quartier Alpilles - Vincennes - Bois Fleuri



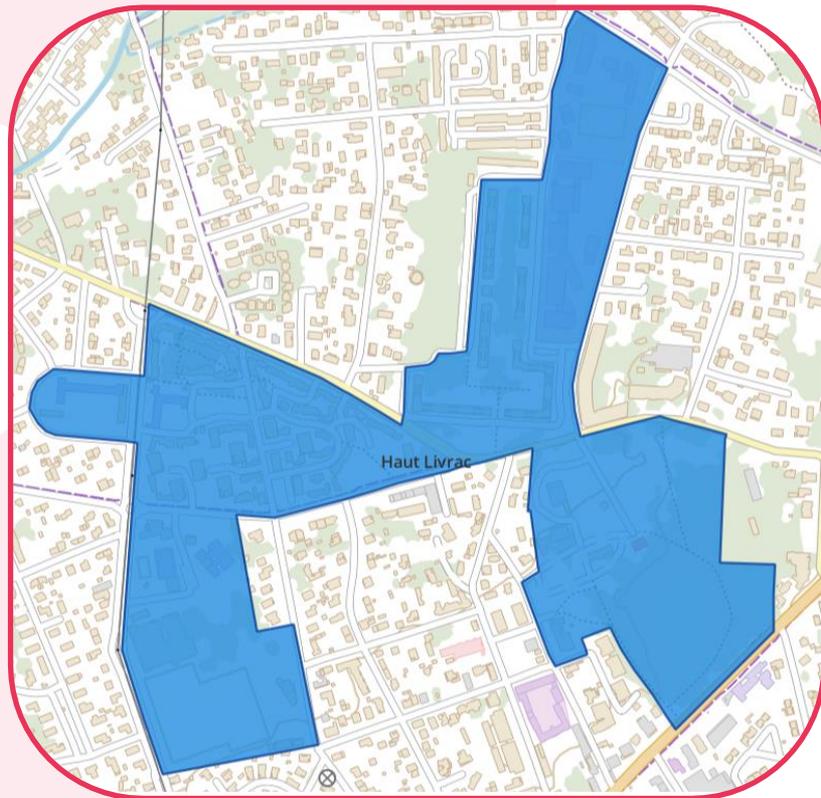
Quartier prioritaire Mérignac / Quartier Beaudésert



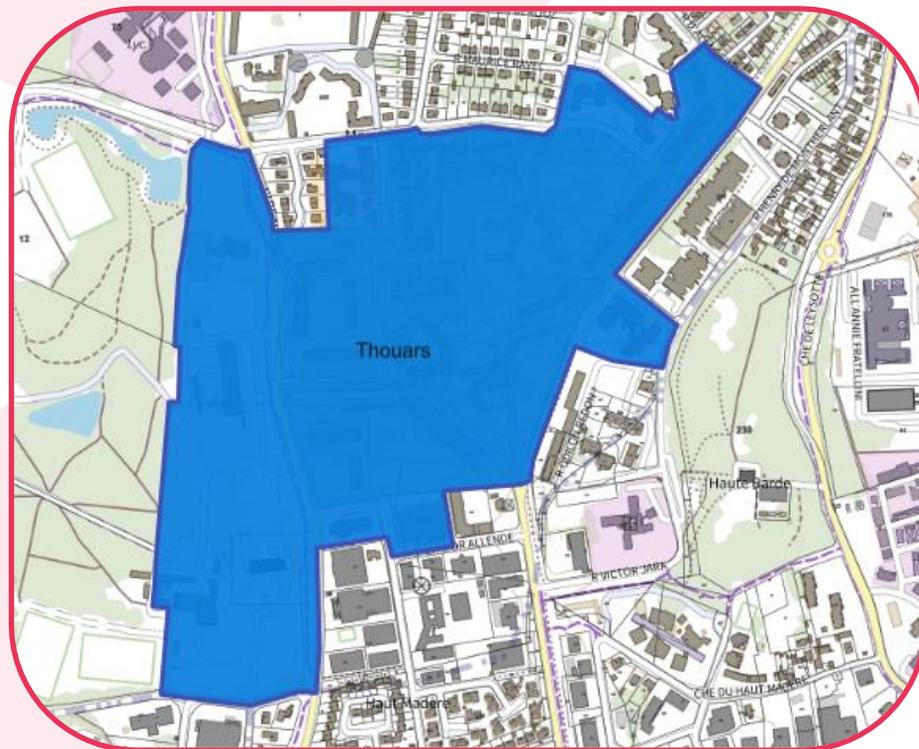
Quartier prioritaire Pessac / Quartier de Saige



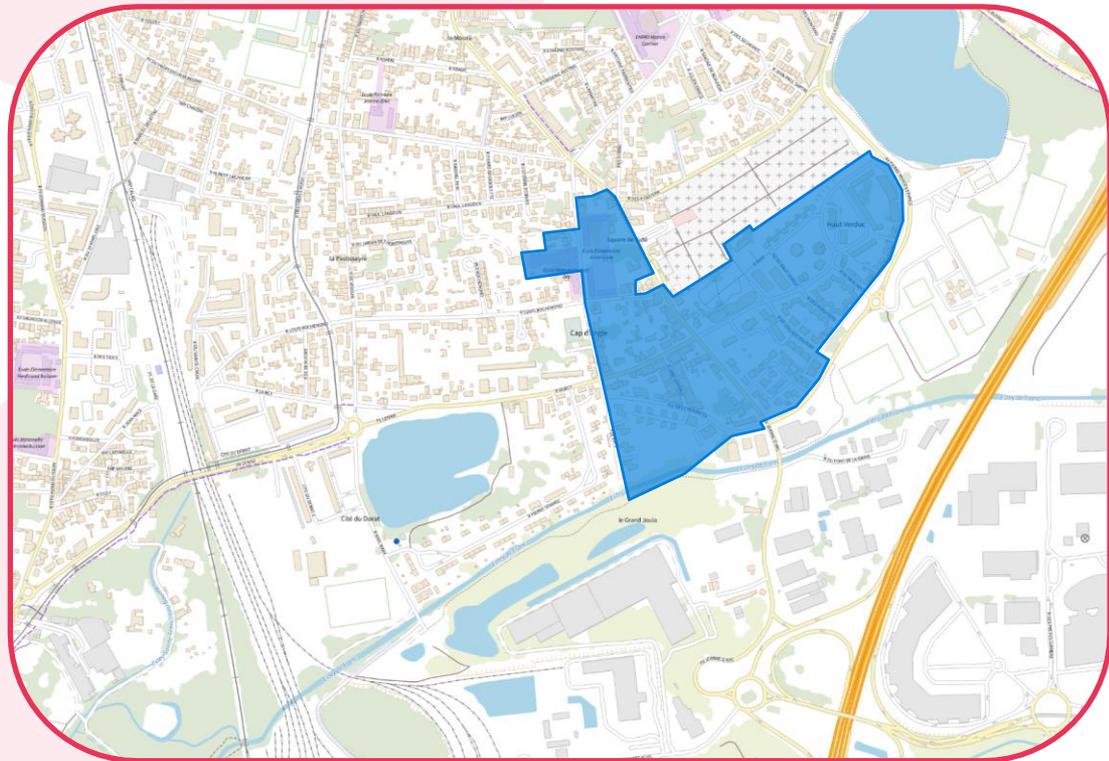
Quartier prioritaire Pessac / Quartier du Haut Livrac



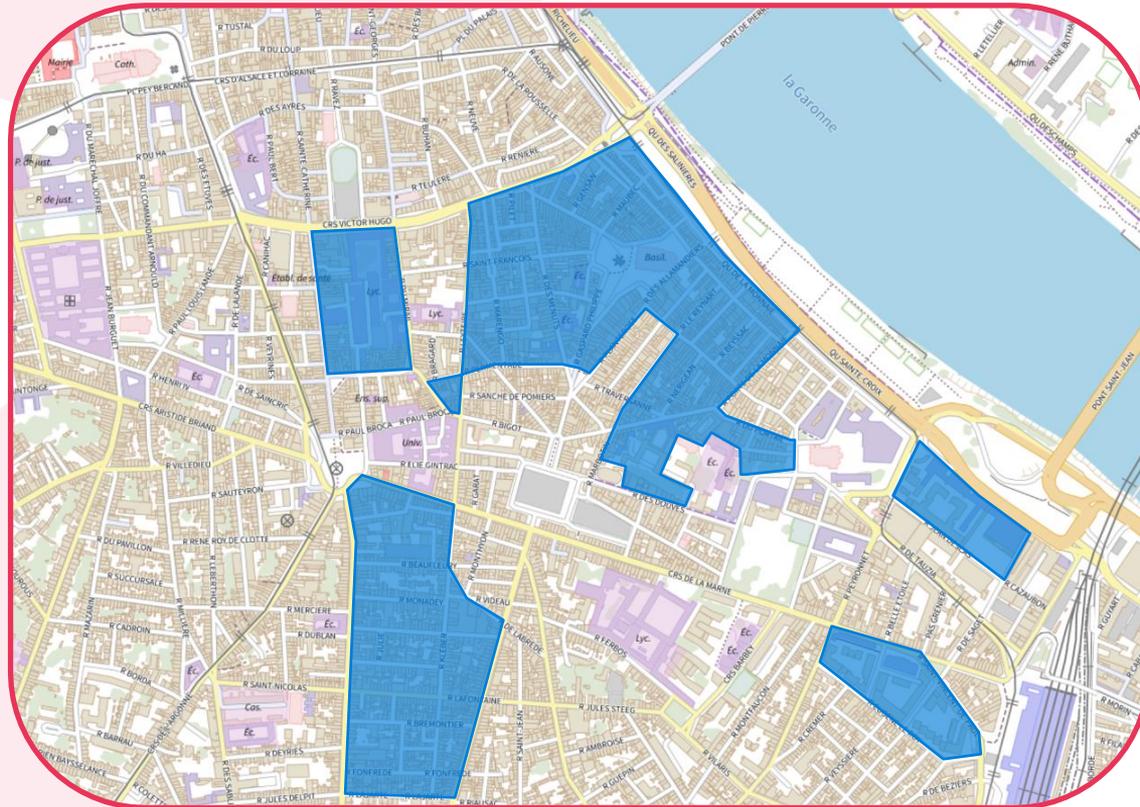
Quartier prioritaire Talence / Quartier de Thouars



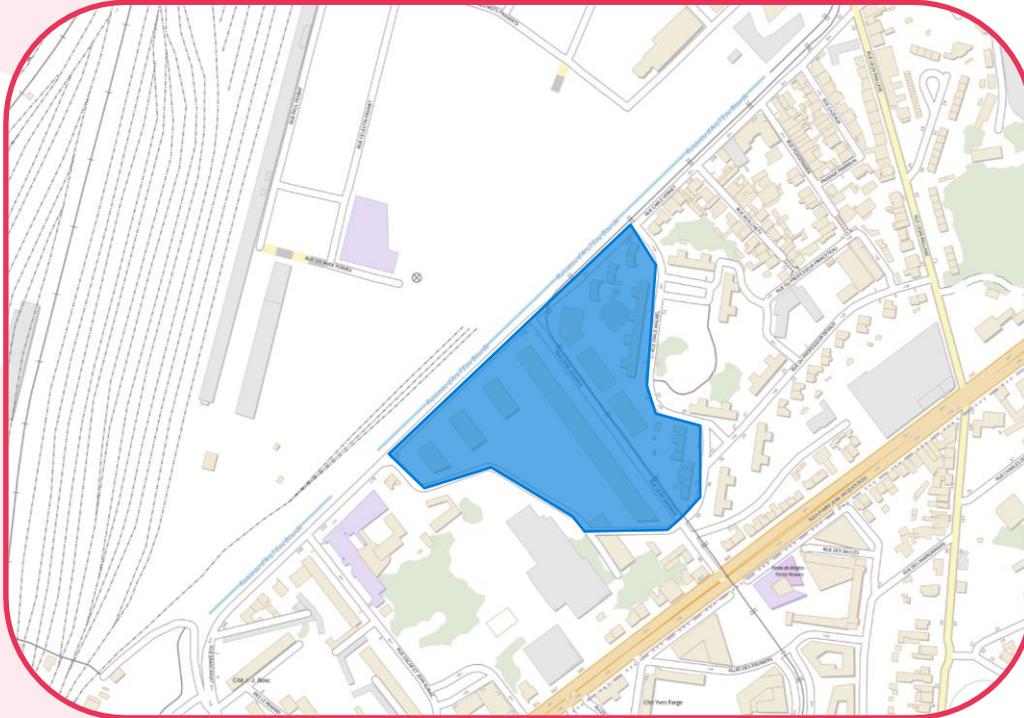
Poche de pauvreté Bègles / Quartier Paty Monmousseau



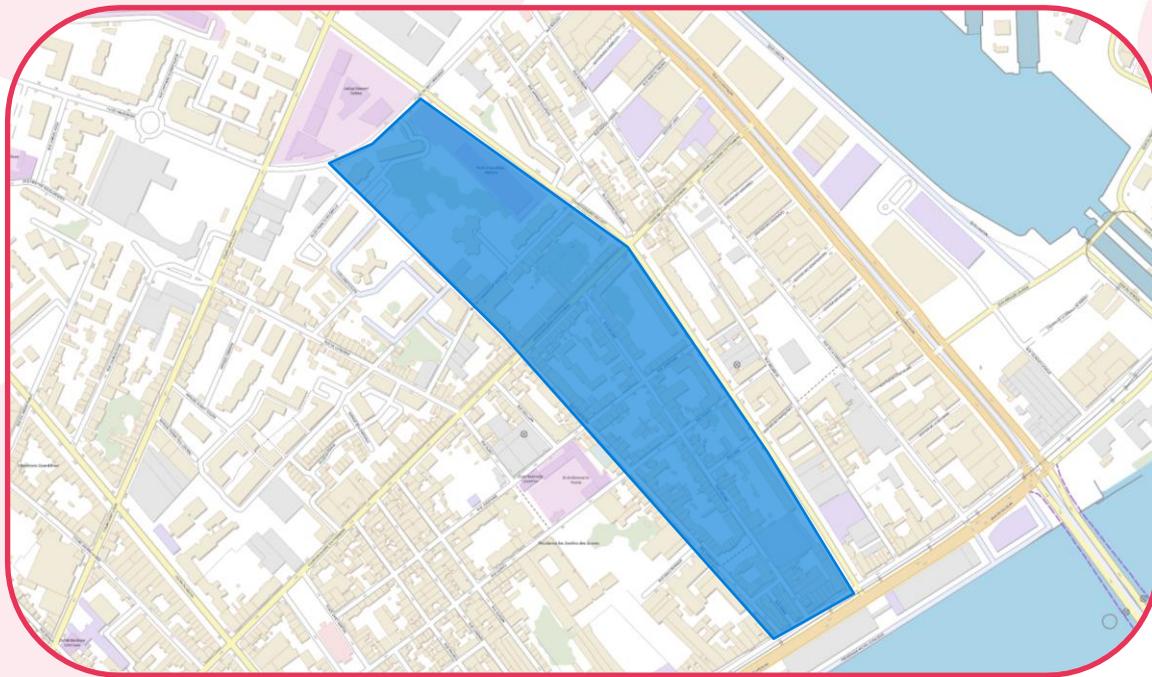
Poche de pauvreté Bordeaux / Ancien QPV Saint Michel et secteur Saint Jean (résidence Saint Jean et Cité Descas)



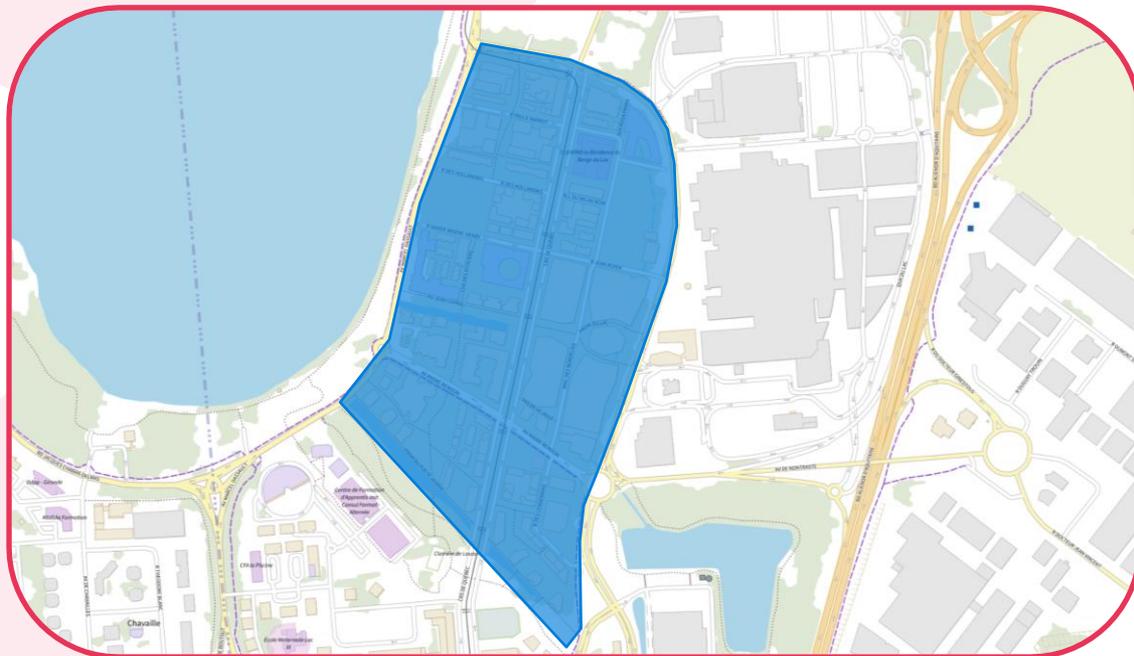
Poche de pauvreté Bordeaux / Secteur Carle Vernet : résidence Richelieu



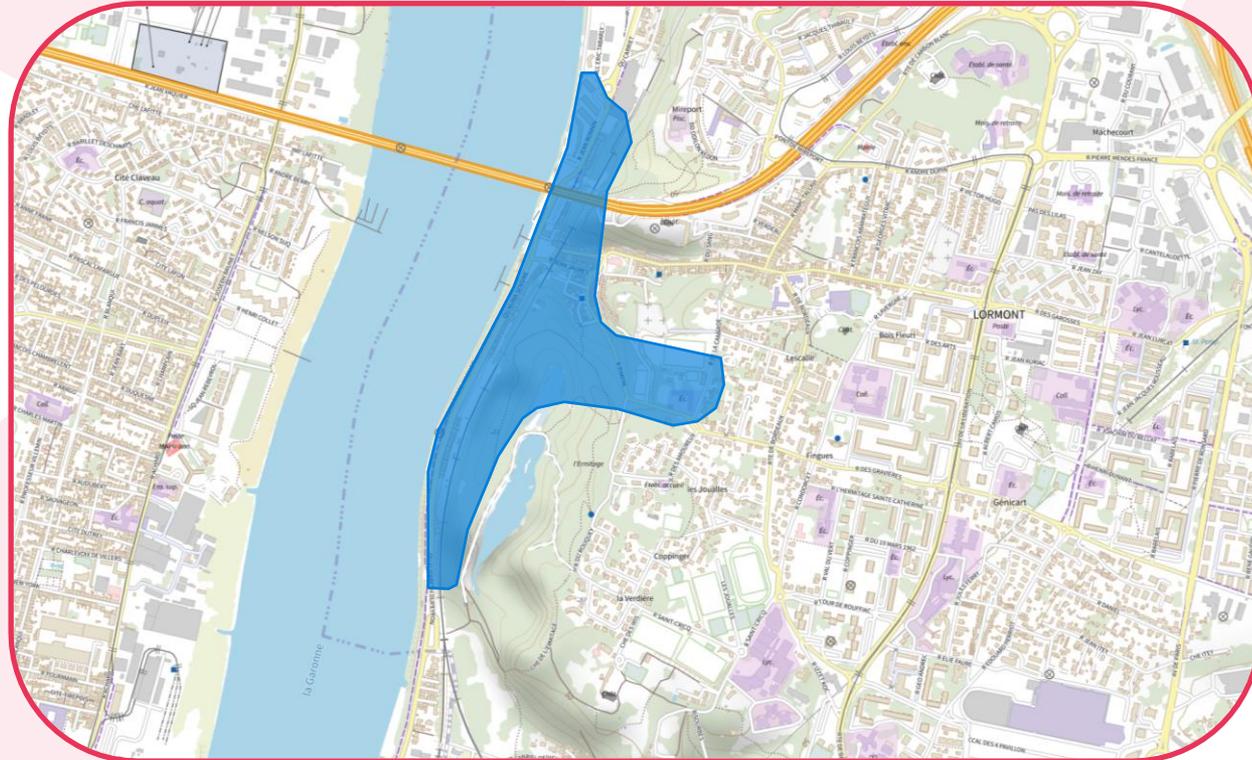
Poche de pauvreté Bordeaux / Quartier Chantecrit



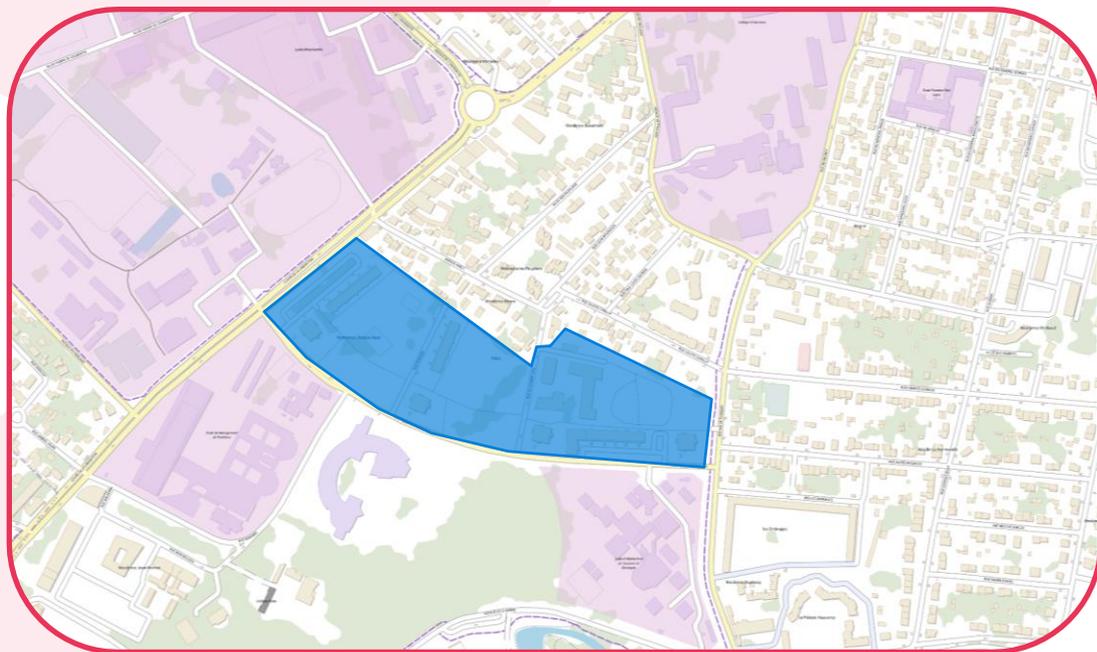
Poche de pauvreté Bordeaux / Quartier Ginko



Poche de pauvreté Lormont / Quartier du Bourg-Doyen bas - Aristide Briand



Poche de pauvreté Talence / Quartier de Raba



CONTACT

> Par mail : politiquedelavillebm@bordeaux-metropole.fr

> Par tél. : Hélène Berger / Marie Pierre Laubeuf au 05 33 89 55 70



Bordeaux Métropole
Direction de l'habitat et de la politique de la ville
Service : Ville et quartiers en renouvellement
Affaire suivie par : Marie-Pierre Laubeuf / Hélène Berger


PRÉFET
DE LA GIRONDE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **BORDEAUX
MÉTROPOLE**